

## Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes, correspondant à une subvention de 8,32 € par jour et par enfant :

Ecoles	Lieu de séjour	Classes	Dates séjour	Nombre d'élèves	Nombre de jours	Montant
Curie élémentaire	Les Grangettes	CM2 et CE2	10 au 14 octobre 2005	44	220	1 830,40 €
			3 au 6 janvier 2006	44	176	1 464,32 €
Champagne élémentaire	Rochejean	2 CM1	21 au 25 novembre 2005	46	230	1 913,60 €
Paul Bert élémentaire	Moirans-en-Montagne	CP	28 novembre au 2 décembre 2005	22	110	915,20 €
Montboucons élémentaire	Pierrefontaine-les-Varans	Toute l'école	20 et 21 octobre 2005	66	132	1 098,24 €
			6 et 7 avril 2006	66	132	1 098,24 €

Les subventions seront versées aux coopératives des écoles à l'issue des séjours, après vérification du nombre d'enfants présents.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition, et en cas d'accord, à prélever cette dépense totale de 8 320 € sur les crédits de la Direction de l'Education inscrits au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*